

Corcelles-près-Payerne, le 6 juin 2022

## RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

Sur le Préavis 06/2022

Rapport de Gestion 2021

Madame la Syndique,  
Madame la Municipale et Messieurs les Municipaux,  
Monsieur le Président du Conseil communal,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

### Préambule

La Commission des finances (COFI) composée de Virginie Nachbaur, Sabine Coucet, Daniel Duc et Pierre-Yves Perrin, président rapporteur, a procédé à l'examen des comptes de la Commune dans le cadre de la Gestion 2021.

La COFI a vérifié les points demandés dans l'annexe III du Règlement du CC en restant dans les termes généraux, soit :

- Examen des préavis en cours et bouclés au cours de l'année 2021,
- Investissements et amortissements,
- Concordance entre les totaux de la classification administrative et par nature,
- Concordance du tableau des investissements et des rubriques correspondantes du patrimoine administratif,
- Evaluation des éléments du bilan.

La Commission s'est réunie :

- Le 5 avril 2022, pour une discussion avec la fiduciaire ;
- Le 28 avril 2022 pour le passage en revue du bilan et des comptes 2021 et la préparation des questions
- Le 4 mai 2022 pour le suivi des préavis en cours et bouclés au 31 décembre 2021, avec Mesdames Nicole Rapin, Municipale des Finances et Marianne Rapin, boursière communale ;
- Le 1<sup>er</sup> juin 2022, en participant à la séance avec la COGE et la Municipale des Finances.

Conformément au règlement qui la régit, la COFI a remis une copie de son rapport à la COGE. Une copie a également été remise à la Municipalité ainsi qu'au Bureau du Conseil.

La COFI souhaite que les commentaires et les comptes soient reliés dans deux fascicules différents, afin de faciliter la lecture et l'analyse. Il serait également possible, dans un souci d'économie de papier, d'imprimer les commentaires en recto-verso.

### Liste des abréviations

AF	Améliorations foncières
COFI	Commission des finances
COGE	Commission de gestion
ECF	Entreprise de Correction Fluviale, désignation cantonale
RP	Remaniement parcellaire (améliorations foncières)
ZI	Zone industrielle

### 1. Examen financier des préavis en cours

Nous avons passé en revue les préavis en circulation au 31 décembre 2021. Vous trouverez ci-dessous dans la colonne de droite les commentaires de la commission.

Notre analyse montre que les préavis en cours sont gérés correctement et ne devraient pas nécessiter de crédits complémentaires.

La Commission émet le souhait que les préavis soient bouclés rapidement suite à la fin des travaux, afin d'avoir une vue plus claire de la situation actuelle et un meilleur suivi des préavis (cf. préavis sur le syndicat AF et sur le bâtiment administratif).

Préavis	Titre	Montant selon préavis	Total payé au 31.12.2021	Commentaires
01/1985 et 14/1998	Syndicat AF participation et subvention communale	1'349'995.-	2'181'550.50	<p>Ces deux préavis, portant sur le même sujet, sont nouvellement traités ensemble, dans un souci de clarification des décomptes.</p> <p>La différence entre le montant des préavis et le total payé se monte à Fr. 831'555.50.</p> <p>Comme le montant des travaux est nettement en-dessous des montants figurant dans le préavis, des remboursements conséquents des versements anticipés ont été effectués entre 2018 et 2021, pour un montant total de Fr. 986'874.50.</p> <p>La participation financière effective et globale de la Commune devrait se situer, selon les informations actuelles, à environ Fr. 1'194'676.- pour ces deux préavis.</p> <p>Le syndicat a été dissout en septembre 2021 et le préavis devrait par conséquent être bouclé rapidement.</p>
01/2012	ECF, Canal de dérivation de l'Arbogne	746'000.-	576'173.25	<p>Différence actuelle entre le crédit accordé et les paiements au 31.12.2021 : Fr. 169'826.75.</p> <p>Des amortissements ont été effectués entre 2015 et 2021 pour un montant de Fr. 118'300.-. Un montant de Fr. 160'000.- a été prélevé du fonds de réserve, ce qui porte le montant au bilan au 31.12.2021 à Fr. 297'873.25 (compte 9141.910).</p> <p>Bouclément prévu du préavis en 2022, après avoir reçu les derniers relevés du géomètre.</p>
01/2017	Bâtiment administratif	4'684'500.-	4'217'068.83	<p>Différence actuelle entre le crédit accordé et les paiements au 31.12.2021 : Fr. 467'431.17.</p> <p>Des amortissements ont été effectués entre 2019 et 2021 pour un montant de Fr. 401'627.35 ce qui porte le montant au bilan au 31.12.2021 à Fr. 3'815'441.48 (comptes 9141.930 et 9143.5).</p> <p>Suite à la contestation de la qualité de certains travaux (revêtement devant le Denner) et à la mise en place de mesures contre les oiseaux, le préavis sera bouclé en 2022 seulement.</p>



03/2019	Équipement ZI Grands-Longs Champs 2	164'000.-	296'774.05	Subvention ECA reçue : Frs 19'254.40 Montant de remboursements reçus des propriétaires privés : Fr. 188'322.55. Au vu de ces éléments, le préavis devrait se boucler en 2022 avec un total net payé de Fr. 89'197.10, soit un solde positif d'environ Fr. 74'802.90. Des amortissements à hauteur de Fr. 21'276.25 ont été réalisés en 2021, portant le montant au bilan à Fr. 67'920.85 (comptes 9144.427 et 9144.428). Ce préavis sera bouclé en 2022.
04/2019	Adaptation Réservoir de Belmont	185'000.-	75'174.35	Subvention reçue en 2020 : Fr. 3'696.-. Le bouclement prévu du préavis en 2022 se fera avec une différence positive d'environ Fr. 113'521.65, car il a provisoirement été renoncé à la pose d'un équipement UV (des réflexions sont encore en cours à ce sujet). Amortissement en 2021 : Fr. 3'200.-, portant le montant au bilan à Fr. 68'278.35 (compte 9144.431).
06/2019	Agrandissement du Collège	4'027'000.-	3'543'907.85	Montant payé en 2021 : Fr. 1'922'194.65. Différence entre crédit accordé et le total actuellement payé : Fr. 483'092.15. Des travaux sur la sonorisation de la salle de gym et pour améliorer la sécurité sont encore prévu en 2022.
09/2020	Route du Bornalet – création d'un giratoire	560'000.-	0.-	Les oppositions à ce projet sont encore à traiter.
05/2021	Mise en conformité Stand de tir des Marais	230'000.-	0.-	Aucun montant payé en 2021. Les travaux se sont déroulés tels que prévus.

## 2. Examen financier des préavis terminés en 2021

L'ensemble des préavis bouclés en 2021 font état d'un solde favorable (subventions comprises) de Fr. 219'728.98.

Préavis	Titre	Montant	Total payé au 31.12.2021	Commentaire
05/2019	Séparatif Bornalet-Châtellard-Deux-Canaux	159'300.-	91'020.15	Subvention reçue (2021) : Fr. 18'499.50. Le montant net se monte ainsi à Fr. 72'520.65, soit une différence positive de Fr. 86'779.35 par rapport au montant voté par le Conseil communal. Après amortissements de Fr. 6'784.15, le montant au bilan est de Fr. 65'736.50 (comptes 9144.429 et 9144.430).

<b>03/2020</b>	Rénovation du caveau	70'000.-	68'489.95	Montant payé en 2021 : Fr. 7'500.-. Différence entre le crédit accordé et le total payé : Fr. 1'510.05 Les montants sont en totalité compensés par des reprises dans « Réserve bâtiments ».
<b>06/2020</b>	Conduite d'eau Route du Bornalet	325'100.-	297'483.92	Montant payé en 2020 Frs 297'483.92. Subvention reçue en 2021 : Fr. 103'823.50. La différence entre le crédit accordé et le total effectivement payé se monte à Fr. 131'439.58. Le montant au bilan (comptes 9141.919, 9144.432 et 9144.433) est de Fr. 193'660.42.
<b>08/2020</b>	Achat parcelle Mme Burkhalter	330'000.-	330'000.-	Montant payé en 2021 Frs 330'000.-.

### 3. Investissements en 2021

Les chiffres sont tirés du tableau du mouvement des investissements. Pour l'année 2021, les montants sont les suivants :

No de compte	Description de compte	Investissements	Participations de tiers & subventions
350.503	Construction Bâtiment administratif 01/2017	29'003.85	
350.505	Agrandissement du Collège 06/2019	1'922'164.65	
350.507	Transformation du caveau 03/2020	7'500.00	
43.590 et 43.607	Equipements ZI GLC 2 - Routes - 03/2019		205'960.00
43.661	Conduite d'eau Bornalet – subventions route 06/2020		66'283.00
81.503	Séparatif Bornalet-Deux-Canaux - Eau - 05/2019	15'658.65	
81.660	Séparatif Bornalet – Subvention ECA		18'499.50
81.661	Conduite d'eau Bornalet – Subvention ECA		37'540.50
<b>Total</b>		<b>Fr. 1'974'327.15</b>	<b>Fr. 328'283.00</b>
<b>Investissements nets : Fr. 1'646'074.15</b>			

Le montant total des investissements nets a diminué d'environ 63 % par rapport à 2020 (Fr. 4'483'844.17). Il se situait à Fr. 1'259'305.60 en 2019.

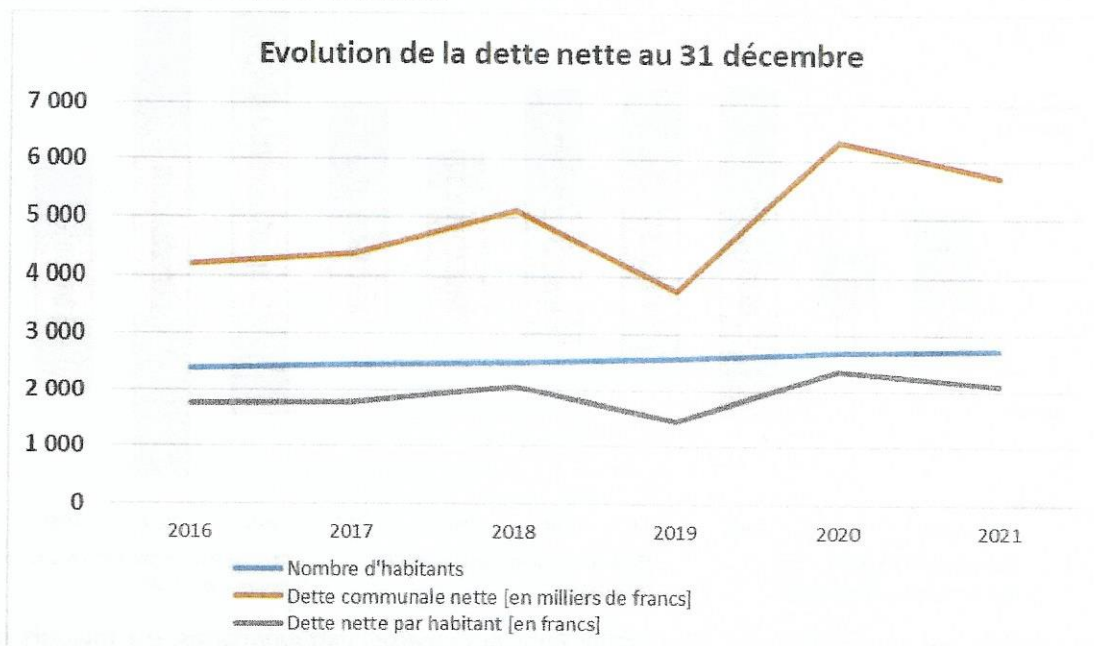


#### 4. Evolution de la dette communale

La dette communale est de Fr. 10'486'243.- et les disponibilités sont de Fr. 4'775'466.05. Dès lors, la dette nette communale est de Fr. 5'710'776.95, en diminution de Fr. 623'498.70 par rapport à l'année précédente.

La dette brute communale au 31.12.2021 (Fr. 10'486'243.-) reste inférieure au plafond d'endettement voté au début de la législature, soit Fr. 18'000'000.- (dette brute).

**La dette nette par habitant (2'722 habitants au 31.12.2021) se monte à Fr. 2'098.-** contre un montant de Fr. 2'362.- au 31.12.2020 (2'681 habitants).



**Remarque de la COFI :** dans les derniers préavis, la Municipalité a privilégié l'utilisation des liquidités courantes pour financer les projets, au détriment d'un recours à l'emprunt. Si cette stratégie est valable dans une situation où des intérêts négatifs sont perçus, elle pourrait être remise en question à moyen et long terme, dans une situation où les intérêts remontent.

Il pourrait être intéressant d'emprunter à long terme à des taux actuellement bas pour les prochains investissements, conservant ainsi des liquidités pour financer des travaux sans recours à l'emprunt si les taux devaient remonter dans le futur.

#### 5. Capital

L'exercice 2021 se termine avec un bénéfice après amortissements de Fr. 393'716.39, à comparer à une perte budgétisée de Fr. 39'638.-.

Ce bénéfice net permet donc d'augmenter le capital au 31 décembre 2021 à Fr. 5'409'378.89, tout en rappelant qu'au 31.12.2020, le capital se montait à Fr. 5'015'662.50.

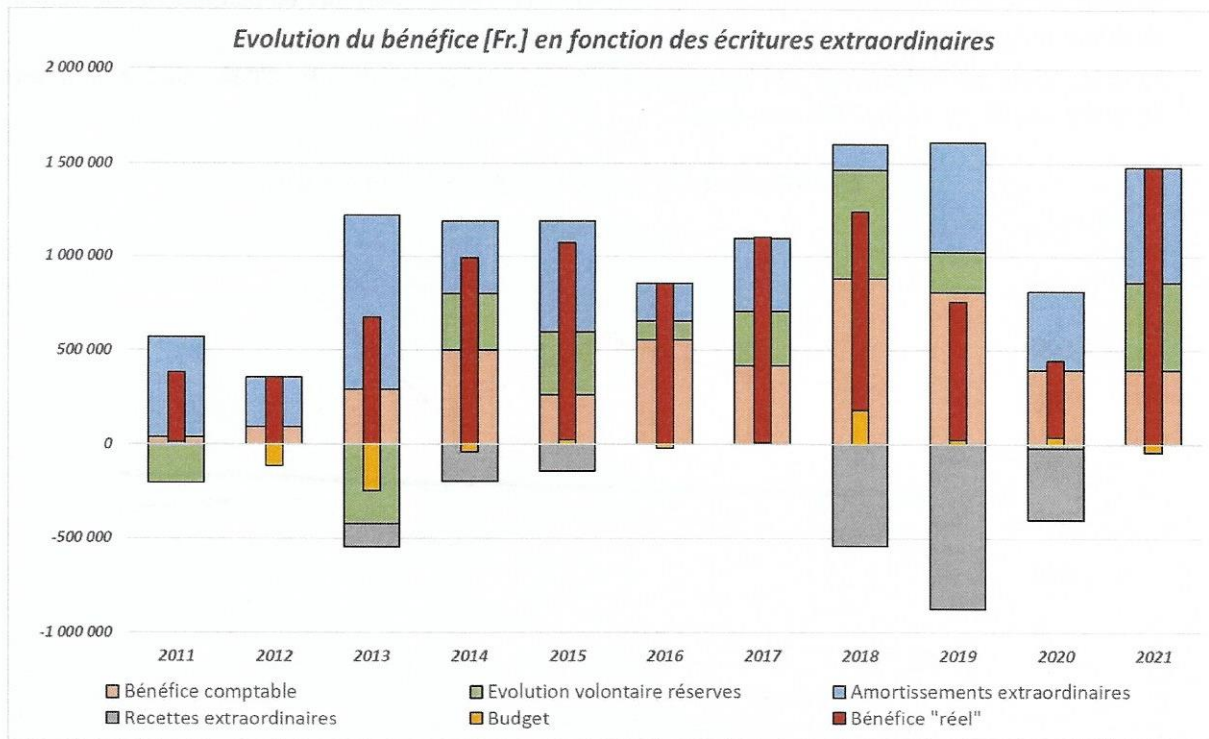
Des écritures extraordinaires à hauteur de Fr. 1'086'844.05 ont été réalisées suite au bon résultat de l'année 2021. Il s'agit de :

- Attributions volontaires à des fonds de réserve pour Fr. 490'539.15
- Prélèvements volontaires au fonds de réserve pour Fr. 23'241.20
- Amortissements comptables pour un total de Fr. 619'546.10

Le bénéfice brut (ou bénéfice « réel ») se monte ainsi à Fr. 1'480'560.44 en 2021. Il s'explique principalement par des impôts plus importants que prévus (Fr. 469'643.12), des gains comptables sur estimations fiscales (compte 23.424 ; Fr. 513'206.-), une budgétisation prudente des recettes et une maîtrise des dépenses.

**6. Evolution du résultat**

Un tableau comparatif du résultat des 11 dernières années figure ci-dessous. On y trouve le bénéfice prévu au budget, le bénéfice comptable, les éléments extraordinaires (amortissements, modifications volontaires des réserves, recettes), afin d'obtenir le bénéfice « réel ».



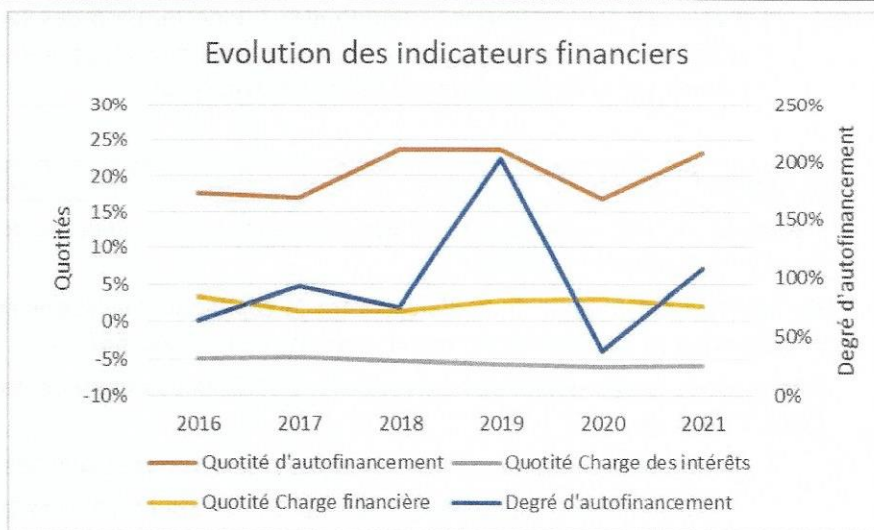
On constate que le bénéfice réel, abstraction faite des recettes extraordinaires, est toujours largement supérieur au bénéfice prévu au budget, ce dernier étant souvent minimisé. Les bons, voire très bons résultats, permettent ensuite d'importants amortissements extraordinaires et attributions volontaires à réserves.

**7. Indicateurs financiers**

Les indicateurs financiers ont été fournis par la Municipale des Finances, vu qu'ils ne figurent plus dans le rapport de la fiduciaire.

Degré d'autofinancement

Le degré d'autofinancement indique la part des investissements nets qui est autofinancée sans devoir recourir à l'emprunt. Si cet indicateur est supérieur à 100 pour cent, la commune peut financer l'intégralité de ses investissements par ses ressources propres. La part dépassant 100 pour cent offre la possibilité d'amortir sa dette ou d'augmenter ses investissements.



Le degré d'autofinancement (échelle de droite sur le graphique) s'élève à 107.19 % pour l'exercice 2021 (2020 = 36.98%). Cette couverture est bonne.







### **Achats d'énergie et de combustibles (.312, déduction faite des achats d'eau à l'AIEPV)**

Entre 2020 et 2021, les dépenses globales pour l'électricité et le chauffage ont progressé de Fr. 33'562.02, soit une augmentation de 31 %. Cette augmentation est particulièrement marquée pour le temple, l'auberge et la grande salle, le collège et la salle de gym, le local de voirie ainsi que pour le nouveau bâtiment administratif.

Au niveau du chauffage, il faut relever le fait que les stocks ne sont pas recensés ni comptabilisés dans les comptes respectifs. Si une citerne est remplie deux fois durant la même année, les coûts seront importants, mais le mazout ne sera pas entièrement utilisé, ce qui fausse l'analyse. Une analyse sur plusieurs années permettrait de gommer ces variations.

## **9. Examen des comptes 2021 par ordre administratif**

Des précisions supplémentaires ont été demandées pour certains comptes :

### 101.306 : Indemnités diverses

Ce compte comprend les frais de la commission de gestion 2020 (déplacements et boissons), les frais de la secrétaire du Conseil communal ainsi que les jetons de présence des membres du Conseil communal à l'Eparse. Il n'avait pas été utilisé en 2020 (Covid).

### 102. 436 : Remboursement de tiers et jetons de présence

Une grande différence entre le budget 2021 et les comptes est constatée. Elle s'explique par le fait que les jetons de présence versées par les Associations (participation des Municipaux) sont maintenant comptabilisés intégralement dans les comptes respectifs (par exemple sous le compte 72.436 pour la prévoyance sociale cantonale).

### 11.311 : Achat de mobilier et matériel de bureau

Achat d'une plieuse pour faciliter le travail au bureau communal.

### 11.317 : Réceptions et manifestations

Une forte augmentation entre les comptes 2020 et 2021 est constatée. Elle correspond à un retour à la normale après Covid et s'explique notamment par les éléments suivants qui ont pu être organisés en 2021 : feux d'artifices lors de la Fête nationale, journée des jeunes citoyens et anniversaires.

Un montant de Fr. 7'000.- avait en outre été budgétisé pour la sortie des Aînés, qui n'a pas pu avoir lieu.

### 13.3091 (Formation continue) et 13.390 (imputation traitement du personnel cours et formation) :

Les formations continues sont difficiles à prévoir et à planifier, raison pour laquelle le budget est plus élevé que les dépenses effectives.

### 15.353 : Parcours pédestre

Le parcours pédestre n'a pas pu être réalisé, raison pour laquelle la participation de la commune de Fr. 2'000.- n'a pas été nécessaire. Le projet sera réactivé en 2022.

### 19.318 : Site Internet Corcelles.ch

Des modifications et mises à jour ont été réalisées par les employés communaux. Les dépenses effectives sont donc plus basses que prévu.

### 22.330.1 : Amortissements sur titres

Il s'agit de la dévalorisation des titres BCV, qui ont chuté de 30 % en 2021.

Le terme « amortissement » ne semble pas approprié. La COFI propose de modifier le libellé du compte par « Pertes comptables sur titres ».

### 23.424 : Gains comptables sur estimation fiscale

Il s'agit d'une plus-value réalisée (différence entre le prix de vente et la valeur comptable) lors de la vente de parcelles appartenant à la commune.



31.316 : Loyers et redevances d'utilisation, RP

En 2020, le montant comprenait un remboursement dans le cadre du remaniement parcellaire. En 2021, il reste uniquement le montant pour l'utilisation éventuelle comme parking d'une parcelle « Sur le Mont ».

32 : Forêts

Au cours des dernières années, le poste des forêts était déficitaire, car l'utilisation du bois n'était pas rentable.

La COFI souhaite que la Municipalité engage une réflexion sur l'utilisation du bois produit dans les forêts de la commune. Une mise en valeur pour le chauffage des bâtiments communaux pourrait par exemple être envisagée, même si la rentabilité n'est pas donnée. Cela permettrait un engagement de la commune en faveur du climat et de l'environnement, en diminuant la consommation d'énergies fossiles tout en utilisant les forêts de manière durable.

32.390 : Imputation traitement du personnel (forêt)

Les employés communaux ont fourni moins d'heures de travail que ce qui était budgétisé.

3540.313 : Achats fourniture et marchandises (collège et salle de gym)

La différence entre le budget et les comptes provient du nettoyage final après les travaux, des nettoyages pour l'UAPE (qui n'était pas fonctionnelle en 2020), de l'achat d'un container à déchets et de l'achat de désinfectant Covid.

355.3189 : Autres prestations de service (Nouveau bâtiment administratif)

Des erreurs dans les décomptes de la gérance ont été rattrapées cette année, ce qui explique la différence avec le budget.

La COFI tient à préciser que des erreurs de décompte de la gérance étaient aussi relevées l'année dernière. Un éventuel changement de gérance devrait être envisagé, pour éviter ce genre de situation qui a tendance à se répéter.

355.3325 : Amortissement du mobilier (Nouveau bâtiment administratif)

Aucun amortissement n'a été réalisé en 2021 alors que le budget prévoyait 11'900 francs. Cela fait suite aux amortissements extraordinaires de 2020, qui avaient mis à zéro la valeur du mobilier.

355.423 : Loyer Denner et autres locataires

Le compte est inférieur au budget. Une partie du loyer du Denner (partie variable en fonction du chiffre d'affaires ; Fr. 26'755.- en 2021) est comptabilisée sous le compte 355.436 (Remboursement de tiers et divers).

355.436 : Remboursement de tiers et divers (Nouveau bâtiment administratif)

Outre la partie variable du Denner, une participation du cabinet de psychiatrie pour la pose des filets dans le bâtiment a été comptabilisée sous ce compte.

La COFI demande de créer un compte supplémentaire pour la partie variable du loyer du Denner, afin de créer la transparence nécessaire au niveau des comptes. En effet, même variable, cette part correspond à un loyer (mentionné dans le contrat de bail) et devrait être comptabilisée comme telle.

356.423 : Loyer, locations (Pont de danse)

L'écart par rapport au budget s'explique par des locations à l'armée.

41.3185 : Prestations de service de tiers (Service technique)

Le dépassement du budget de plus de Fr. 20'000.- s'explique en partie par le fait que les ingénieurs ont travaillé plus rapidement que prévu sur le préavis concernant les rues Vers-chez-Cherbuin et Grand-Chemin.

452 : Décharge terreuse

La COFI souhaite, de la part de la Municipalité, des informations complémentaires sur la suite donnée à la décharge terreuse. Quels sont les coûts et recettes prévues ? Sur quelle durée ?

50.3185 : Frais de structure parascolaire

Le budget ainsi que les décomptes sont fournis par l'ASIPE.

58.365 : Participation à la paroisse catholique et allemande

Des différences importantes sont constatées entre les comptes 2020 et 2021. Les dépenses correspondent à des paiements de factures reçues de la commune de Payerne, sans justificatif.

Si une clé de répartition est définie entre les communes de PACORE, le décompte des frais réalisé par la commune de Payerne n'est pas détaillé. La commune de Corcelles ne procède à ce jour à aucune vérification des charges effectives.

La COFI demande dès lors à la Muniaplité de faire le nécessaire pour vérifier les décomptes et obtenir la transparence nécessaire avant de payer les factures.

9100 à 9102 : CCP, caisse et Banques

La somme cumulée des liquidités est de Fr. 4'775'466.05. Ces liquidités ont été réduites de Fr. 598'483.30 par rapport à l'exercice précédent.

**10. Conclusion**

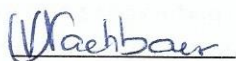
La commission des finances constate à nouveau les bons résultats de l'année 2021. Ces derniers sont d'excellents indicateurs du fonctionnement de la Commune.

La COFI remercie Madame Nicole Rapin, Municipale des Finances, pour tous les renseignements fournis, ainsi que Madame Marianne Rapin, Boursière communale, pour sa disponibilité, la mise à jour de la liste des préavis en circulation et la fourniture des chiffres complémentaires nécessaires à l'établissement de ce rapport.

Nous tenons à remercier la Municipalité pour le contenu très fourni et détaillé de son rapport de gestion 2021. Ces renseignements nous sont toujours très utiles à la rédaction de notre rapport.

En conclusion, la Commission des Finances propose au Conseil communal d'adopter les comptes de l'année 2021 tels que présentés et sollicite l'approbation du présent rapport par la Commission de gestion.

Corcelles-près-Payerne, le 6 juin 2022.



Virginie Nachbaur



Sabine Coucet



Daniel Duc



Pierre-Yves Perrin, président